

Dossier d'inscription de l'élève

☞ La photocopie du relevé de notes du 3^e trimestre est à fournir à la fin de l'année scolaire avec l'avis d'orientation du collège dès que vous l'avez reçu.

Renseignements pratiques

1) PROCEDURE D'INSCRIPTION

- ☞ Vous prenez rendez-vous avec le directeur.
- ☞ Un dossier d'inscription vous est remis ou vous est envoyé par courrier.
- ☞ Lors du rendez-vous, vous remettez le dossier d'inscription rempli avec les photocopies :
 - des bulletins scolaires de l'année en cours (1^{er}, 2^{ème} trimestre),
 - du livret de famille (parents + enfant concerné par l'inscription),
 - de la carte d'identité de votre enfant s'il en possède une. (recto-verso)
- ☞ Sous 2 semaines un courrier vous est adressé pour confirmer l'avis de l'établissement.

L'inscription ne sera définitivement validée qu'après l'avis d'orientation du conseil de classe du 3^{ème} trimestre (pour les élèves de Troisième, Seconde générale)

- ☞ Vous renvoyez le bulletin d'inscription.
- ☞ Courant juillet, vous recevez la circulaire de rentrée (horaires de cours, transport, livres, fournitures...)
- ☞ Fin août, un rappel sur les modalités de la rentrée ainsi que la facture annuelle vous sont adressés.

2) FRAIS DE PENSION ET DE SCOLARITE : fraction due par la famille.

☞ Le forfait annuel dépend de la classe et du régime (interne, demi-pensionnaire, externe). **Le tarif indiqué tient déjà compte de la réduction pour stages et absences prévues.** La contribution est lissée sur l'année et payable en 10 mensualités d'octobre à juin le 10 de chaque mois.

Forfait annuel	Scolarité	Budget pédagogique	1/2 pension 4 jours
1 ^e Pro SMR	572,00	90,00	678,00
Term Pro SMR		90,00	
Term BEPA SAP		80,00	
2 ^{nde} Pro Services		80,00	578,00
Quatrième		80,00	578,00
Troisième		80,00	
CAPA1		60,00	528,00
CAPA2		80,00	

Le budget pédagogique comprend

- ☞ Les visites.
- ☞ Les déplacements.
- ☞ Les cours photocopiés.
- ☞ Les activités spécifiques par classe

3) AIDES (contactez le secrétariat pour plus d'informations)

☞ **Bourses du Ministère de l'Agriculture** : le dossier est à retirer à partir de fin juin. Il n'y a pas de transfert des dossiers de l'Education Nationale, il est impératif de refaire un dossier. Vous avez la possibilité de faire une estimation du montant sur le site www.simulbourses.educagri.fr.

☞ **Aides aux Etudes Secondaires du Conseil Général** (pour les élèves de 4^e, 3^e, CAPA1, 2^{nde} Pro, 2^{nde} générale) : à retirer à partir d'octobre.

☞ **Fonds Social Lycéen** (aide d'urgence) : à retirer à partir d'octobre

☞ **Aide au Premier Equipement** : elle est destinée aux élèves de Seconde Pro Animales et NJPF, la demande est à faire en ligne début septembre sur le site <http://www.bretagne.fr/equipementlyceen>.

4) TROUSSEAU

↳ Les élèves ont la responsabilité de leurs affaires personnelles (les tenir rangées et marquées convenablement).

↳ **Les équipements spécifiques** seront facturés en plus du forfait annuel.

- Tenues pour les formations services.
- Bottes casques, bleus de travail pour les formations agricoles et aménagement.
- Raquettes de badminton pour le sport...

5) LIVRES

↳ **Il n'y a pas de foire aux livres, ils sont remis par le lycée.**

↳ Pour les lycéens, les prêts et achats de livres de la rentrée sont pris en charge par la Région à hauteur de 60 € par élève. **Le lycée gère les chèques-livres.** Si la somme des achats et prêts est supérieure à 60€, la différence sera refacturée en plus du forfait annuel.

↳ Pour les collégiens, les livres sont loués ou facturés en plus du forfait annuel.

6) FOURNITURES

↳ Le lycée propose un colis de rentrée aux **élèves de Collège (4^e et 3^e)**. Il sera facturé en plus du forfait annuel.

7) TRANSPORTS SCOLAIRES

↳ **Liaisons quotidiennes sur LAMBALLE , DINAN, secteur BROONS, CAULNES, PLELAN LE PETIT**

↳ Il est possible aussi d'organiser des déplacements groupés par commune entre familles.